

Assises académiques et journées banalisées, encore une fois des conclusions écrites à l'avance.

Le ministre a décidé d'organiser « sur la base d'un questionnement national » des journées banalisées dans les établissements des réseaux d'éducation prioritaire avant la tenue des assises de l'éducation prioritaire en novembre dans les académies.

La FNEC FP-FO constate que sur la forme, le ministre reprend la méthode qu'il a employée pour sa loi de territorialisation de l'école et que sur le fond les assises de l'éducation prioritaire s'intègrent entièrement dans le processus de « refondation ».

S'il est annoncé par le ministère qu'il s'agit de « *recueillir réflexions et suggestions* », il est bien précisé que les assises de l'éducation prioritaire « *ont pour objectif de faire partager le diagnostic établi dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP)* ». (1)

Sous couvert des « *diversités des situations académiques et des remontées de terrain* », c'est bien la même politique d'austérité qui est à l'œuvre dans la MAP que dans la RGPP. Si les lettres ont changé, l'esprit et l'objectif demeurent. Car le second objectif de cette « consultation » est d'étudier les conditions de faisabilité des leviers d'efficacité identifiés dans ce diagnostic.

« *Leviers pour une éducation prioritaire plus efficace* », dont la traduction en langage MAP est aisée :

- resserrer le périmètre en « *l'ajustant aux écoles et collèges connaissant les plus fortes concentrations de défavorisés* » ; ce qui en MAP signifie : faire sortir des établissements de l'éducation prioritaire ;

- « *Dans l'état actuel des connaissances et des budgets disponibles, il est souhaitable de centrer l'usage des moyens vers l'école quitte à trouver des ressources au niveau du lycée* » (p. 38), ce qui en MAP signifie : supprimer des décharges statutaires aux certifiés et aux agrégés pour financer le premier degré et préfigure sans doute les intentions du ministre en matière de refonte des missions et statuts dans le secondaire.

- « *attirer* » et « *retenir des professeurs motivés et efficaces* » par des « *leviers financiers (jusque là peu convaincants), relatifs au mouvement, à l'évolution des carrières, aux conditions d'exercice, aux dynamiques d'équipe et à l'accompagnement* » ; ce qui en MAP signifie : instituer des zones franches en matière de carrière et de droits statutaires sur le modèle du dispositif ECLAIR.

- « *renforcer le pilotage national* » en articulation avec d'autres politiques publiques (ville, petite enfance, famille, jeunesse) ou encore en renforçant l'évaluation interne et externe ; ce qui en MAP signifie : confier aux collectivités les missions dont l'Etat se désengage.

Avant que la discussion n'ait débuté, ses conclusions en sont déjà annoncées. Les voix des personnels devraient se soumettre à la double contrainte de l'austérité budgétaire et de la remise en cause des statuts des personnels. Ce n'est pas ce qu'ils demandent.

La FNEC FP-FO confirme ses revendications :

- maintien de l'égal accès à l'instruction pour tous les élèves partout en France
- maintien de toutes les garanties statutaires nationales
- maintien des statuts particuliers de tous les personnels et des décharges statutaires qui leur sont attachées
- aucune baisse de rémunération.

C'est sur ses positions et revendications que la FNEC FP-FO s'exprimera sur ce dossier à tous les niveaux, y compris dans les assises académiques de l'éducation prioritaire.

(1) Le rapport de diagnostic de juillet 2013 est consultable en ligne. Les citations sont extraites de ce rapport.

http://cache.media.education.gouv.fr/file/08_Aout/15/9/Rapport_de_diagnostic_sur_l_evaluation_de_la_politique_de_l_education_prioritaire_266159.pdf